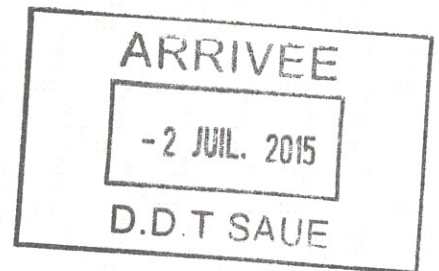




DDT DE L'OISE
A l'attention de Monsieur le Préfet
40 Rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS CDX



Lettre recommandée avec A.R.

VOS RÉF.

NOS RÉF. 2015-DO-VDS-DMDT/SIT/27042-01

INTERLOCUTEUR Responsable du Département «DEPARTEMENT», E. VANDER-TAELEM, tél. : 01.64.73.31.01

OBJET Plan Local d'Urbanisme

Croissy-Beaubourg, le 25/06/15

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre courrier du 05/06/15 concernant l'élaboration du PLU de la commune de REMY, nous vous informons que GRTgaz exploite sur le territoire de celle-ci des ouvrages de transport de gaz naturel.

Les parcelles traversées par nos ouvrages sont grevées d'une bande de servitude dite « non-aedificandi » telle que définie dans les conventions de servitudes signées entre les propriétaires et GRTgaz et répartie selon l'annexe jointe.

Nous attirons votre attention sur le fait que le code de l'urbanisme (Art. L126-1) prévoit l'obligation pour les maires et/ou pour les autorités administratives d'annexer ou porter à connaissance les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) affectant l'utilisation du sol relatives aux canalisations de transport gaz instituées en application de l'article R. 555-30 du code de l'environnement : soit les servitudes fortes et faibles dites « d'implantation » de l'article L. 555-27 du code de l'environnement, soit les servitudes dites « maîtrise de l'urbanisation » du 3ème alinéa de l'article L. 555-16 dudit code.

En ce qui concerne les SUP « maîtrise de l'urbanisation », prenant en compte la maîtrise des risques à proximité des canalisations de transport de gaz naturel, et à défaut d'avoir été notifiées par la préfecture de BEAUVAIS par voie d'arrêté, nous vous recommandons de vous rapprocher de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) concernée qui a obligation de porter à la connaissance des communes ou de leurs groupements les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme, et de fournir, notamment, les études de dangers transmises par GRTgaz.



Nous vous rappelons que nos canalisations sont soumises à l'arrêté du 5 mars 2014 portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

En conséquence, nous demandons que le PLU précise de consulter « GRTgaz – Pôle Exploitation Val-de-Seine - Equipe Travaux Tiers – 2, rue Pierre Timbaud – 92238 GENNEVILLIERS CEDEX » dès lors qu'un projet de construction se situe à proximité de nos ouvrages de gaz, et ce, dès le stade d'avant-projet sommaire. Vous trouverez ci-joint un plan de situation au 1/25000^{ème} des ouvrages situés sur la commune concernée.

Enfin, nous souhaitons que soient autorisées dans le règlement d'urbanisme du PLU, les occupations et utilisations suivantes :

- Les constructions, installations et travaux nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Nous restons à votre disposition pour le cas où vous souhaiteriez obtenir des renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération distinguée.

Barbu CONSTANTINESCU

Responsable du Département Maintenance & Données Techniques

A handwritten signature in blue ink, consisting of the initials 'PO' above a stylized, cursive signature.

P.J. : Une carte schématique au 1/25000^{ème}
Un tableau des distances d'effets
Un tableau des servitudes dites « non-aedificandi »

N.B. : Cette réponse ne concerne que les canalisations de transport de gaz naturel haute pression exploitées par GRTgaz, à l'exclusion des conduites de distribution de GrDF ou celles d'autres concessionnaires.

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
900	AU CHEMIN D'AMIENS	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LE CHEMIN DE MONCHY	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LE CHEMIN D'AMIENS	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LE CHEMIN DE MONCHY	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	AU DESSUS DU CHEMIN D'AMIENS	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LE CHEMIN DE JONQUIERES	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	AU DESSUS DES VEAUX	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	AU DESSUS DES VEAUX	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LA FOSSE A TRUYE	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LE MORTEMONT	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	DERRIERE L'EGLISE	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LE RUISSEAU DE LA PAYELLE	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LA PETITE PATINERIE	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LE RUISSEAU DE LA PAYELLE	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LE FOSSE DE THIERY	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LA CLOITERIE	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LA CLOITERIE	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LA FOSSE A TRUYE	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LE RUISSEAU DE LA PAYALLE	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	AU DESSUS DU CHEMIN D'AMIENS	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LE CHEMIN DE NOYON	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LE CHEMIN DE NOYON	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
200	LA GARENNE	2,0	4,0	LIAISON REMY COUDUN
900	LE CHEMIN DE JONQUIERES	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LE MORTEMONT	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LA PETITE PATINERIE	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LE BOSQUET SOUPLET	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LE BOSQUET SOUPLET	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	BEAUMANOIR	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LE CHEMIN DE COMPIEGNE	7,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LE CHEMIN DE COMPIEGNE	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	DERRIERE L'EGLISE	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LA TERRE DE BEAUMANOIR	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LA TERRE DE BEAUMANOIR	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	AU CHEMIN D'AMIENS	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LE CHEMIN DE MONNELIEU	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL

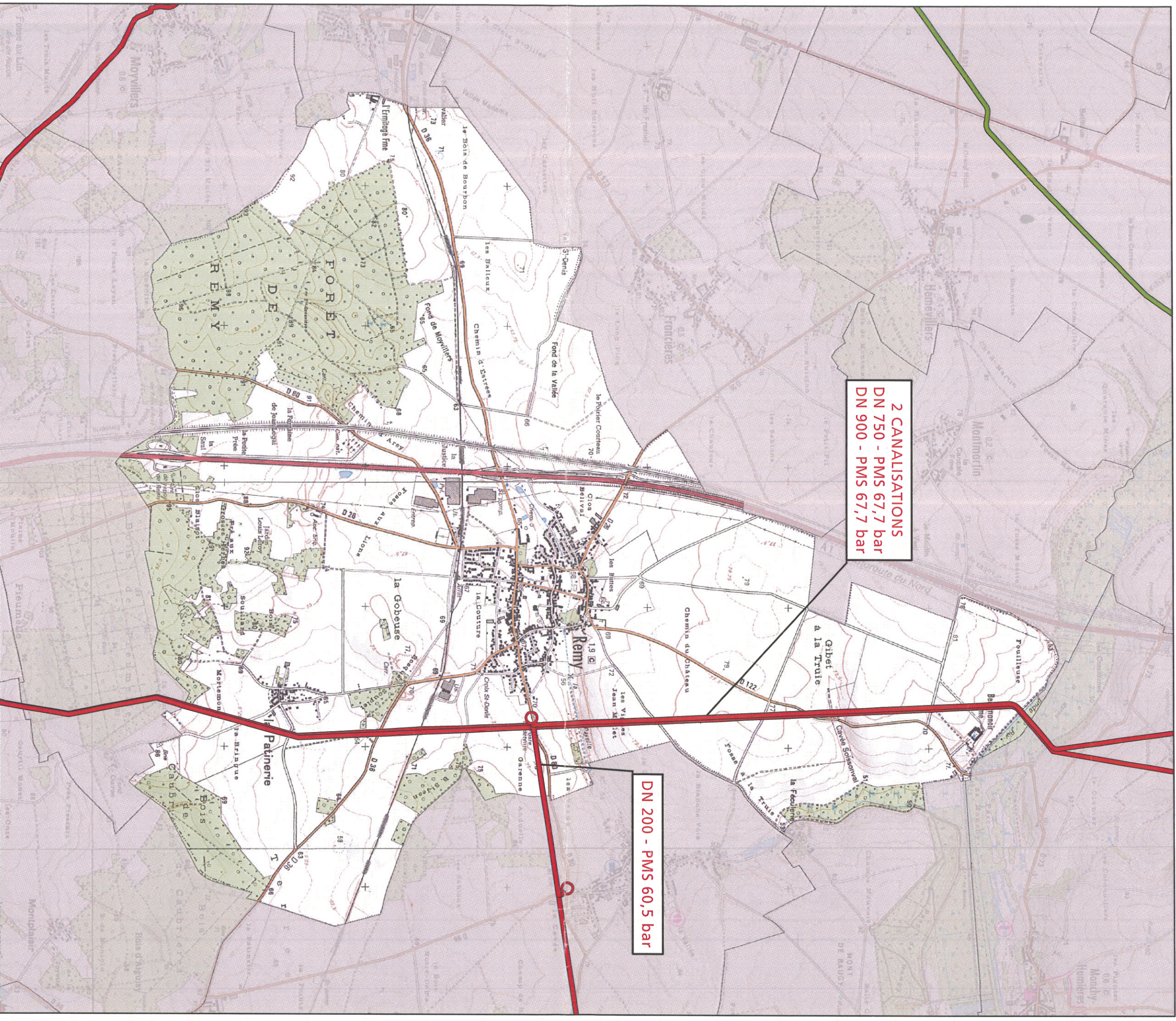
DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
900	LE CHEMIN DE MONNELIEU	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	BEAUMANOIR	7,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LA CLOTIERIE	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LA GARENNE	3,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LA GARENNE	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LE PARC A POURCEAUX	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LE PARC A POURCEAUX	7,0	3,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LE FOSSE DE THIERY	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
750	LE FOUR A CHAUX	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL
900	LA TERRE DE BEAUMANOIR	5,0	5,0	TAISNIERES SUR HON-VILLIERS-LE-BEL

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune : REMY





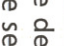
Code INSEE : 60531


Date d'édition : 09/06/2015



Fond de plan - SCAN25 © IGN



-  Canalisation de gaz haute pression en service
-  Canalisation de gaz haute pression projetées
-  Poste de coupure ou de sectionnement
-  Poste de livraison client ou de distribution publique
-  Poste de prédétente



GRTgaz

Direction des Opérations
Pôle Exploitation Val de Seine
Département Est
14 rue Pelloutier
Croissy Beaubourg
77435 MARNE LA VALLÉE Cedex2